Déclaration du groupe de travail sur la biodiversité agricole du

Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire

à l'occasion de la

Conférence mondiale de la FAO sur le développement vert de l'industrie semencière

Nous, les organisations de petits producteurs alimentaires et de Peuples Indigènes membres du CIP, sommes scandalisés par la pénétration incontrôlée et de plus en plus agressive de l'industrie dans les bureaux de la FAO et par l'acquiescement des gouvernements à une telle prise de pouvoir dans une agence des Nations Unies.

Il y a seulement un an, nous avons dénoncé le dangereux partenariat entre la FAO et CropLife[1],une organisation représentant les intérêts des plus grandes industries agrochimiques du monde, en rappelant à la FAO que les petits producteurs alimentaires ne font pas partie du secteur privé et que les organisations de petits producteurs alimentaires répondent aux critères des OSC. Malheureusement, nous nous rendons compte que la position adoptée par la FAO est totalement contraire à cela et à son propre mandat.

La Conférence mondiale sur le développement vert de l'industrie semencière (ci-après la " Conférence "), prévue les 4 et 5 novembre 2021, s'avère être une nouvelle étape dans l'imposition de l'agenda de l'industrie semencière au sein de la FAO. La FAO, en contradiction avec sa charte, est sur le point d'ouvrir un nouveau processus politique orchestré par l'industrie semencière, où il n'y a pas de réelle contradiction et où le récit est unilatéral. Cette conférence semble en contradiction avec les travaux de la FAO elle-même : selon les données du rapport 2019 sur l'état de la *biodiversité mondiale pour l'alimentation et l'agriculture*[2], parmi les principaux moteurs de la perte de biodiversité mondiale figurent *" les changements dans l'utilisation et la gestion des terres et de l'eau, la pollution, la surexploitation et la surexploitation, le changement climatique, et la croissance démographique et l'urbanisatio*n ". La plupart de ces causes de perte de biodiversité sont des conséquences de l'agriculture industrielle elle-même ; en 2021, le rapport du PNUE *« Food System Impacts on Biodiversity Loss »*[3] identifie clairement le système alimentaire actuel comme la principale cause d'érosion de la biodiversité. Sur la base de ces données, la célébration de cette conférence entre la 26e Conférence des Nations sur le changement climatique et la 15e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique est un soutien supplémentaire de la FAO aux stratégies des grandes entreprises semencières qui dominent le marché mondial.

Les fondements mêmes de la conférence sont pollués par la présence d'intérêts industriels : le comité directeur est composé de représentants de l'agrobusiness ou de chercheurs qui sont favorables à l'utilisation de la biotechnologie en agriculture. Les documents publiés en préparation de l'événement présentent un discours industriel qui loue la "*contribution essentielle des semences de qualité de variétés végétales améliorées à la transformation des systèmes agroalimentaires, à la protection de l'environnement et aux moyens de subsistance des agriculteurs et des communautés rurales du monde entier" comme étant la seule solution pour lutter contre "des défis sans précédent, tels que le changement climatique et l'augmentation de la population mondiale*".[4]

---

[1] https://www.foodsovereignty.org/fr/fao-et-croplife/
[2] https://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf
[3] https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/our-global-food-system-primary-driver-biodiversity-loss

[4] Rapport du Comité directeur de la Conférence mondiale sur le développement vert des industries semencières : https://www.fao.org/3/cb6581en/cb6581en.pdf

Nous reconnaissons que cette conférence s'inscrit dans la direction que la FAO veut prendre pour soutenir l'agriculture industrielle, qui - rappelons-le - ne représente que 25% de la production alimentaire mondiale (FAO, 2014).

Nous sommes conscients que les objectifs présentés dans le cadre stratégique de la FAO pour le période 2022-2031 à travers les "quatre priorités" - à savoir une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une meilleure vie, sans laisser personne de côté - ne peuvent être atteints que par un changement complet de paradigme dans la production alimentaire, en plaçant les petits producteurs d'aliments et les communautés locales au centre de la stratégie. Il ne faut pas permettre qu'une fois de plus les industries alimentaires soient au centre des politiques mondiales : elles sont les principaux moteurs du changement climatique et de la perte de la biodiversité mondiale.

Avec cette conférence, les petits producteurs d'aliments sont complètement privés de leur rôle, malgré leur rôle primordial dans la production alimentaire, tel qu'il est reconnu par la FAO[5] même et d'autres agences des Nations unies comme le FIDA[6], et que cette reconnaissance s'étende également à leur rôle dans la conservation de la biodiversité agricole, tel qu'il est reconnu par la CDB[7]. Comme toujours, l'industrie se présente comme le bienfaiteur qui "*offre un choix aux agriculteurs, sur les solutions à leur fournir et sur la manière dont ils peuvent accéder à ces solutions*". Cependant, les acteurs de terrain, c'est-à-dire les agriculteurs et les Peuples Indigènes, ne seront pas entendus lors de cette réunion. L'absence de participation à la conférence ne respecte pas les principes de la stratégie de la FAO pour le partenariat avec les OSC[8], qui prévoit la participation des OSC aux discussions politiques, normatives et techniques organisées par la FAO.

Si le rapport du Comité d'organisation indique que "*les systèmes de semences gérés par les agriculteurs et les droits des agriculteurs à la sélection et à la conservation des ressources phytogénétiques sont importants*", il ne dit pas qu'ils constituent la base des moyens de subsistance d'environ 44% de la population mondiale.[9] L'existence et l'importance des systèmes de semences gérés par les agriculteurs et les Peuples Indigènes font également l'objet d'instruments de droit international, à la fois contraignants, comme le TIRPAA, et indicatifs, comme l'UNDROP[10] et l'UNDRIP[11].

Nous sommes également préoccupés par le "document FAQ"[12], qui constitue un soutien clair à l'industrie semencière en affirmant que "*les cultivars actuels devront être remplacés par des cultivars plus diversifiés, intra et inter-spécifiques, productifs, nutritifs, tolérants au stress et économes en intrants*". La FAO est censée être un espace neutre, comme l'indique également le document FAQ ; cependant, il est clair que la neutralité n'est pas possible dans un forum où le langage utilisé pour présenter les problèmes est prédéterminé par rapport aux conclusions que la conférence souhaite atteindre.

Les documents de la Conférence décrivent les systèmes de semences des paysans et des Peuples Indigènes comme "*inefficaces*" et affirment que "*les petits exploitants agricoles, qui subsistent généralement grâce à des systèmes de production précaires à faible niveau d'intrants et qui, avec leurs ménages, sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, ont besoin de ces variétés de cultures [c'est-à-dire celles de*

---

[5] https://www.fao.org/news/story/en/item/1395127/icode/
[6] https://www.ifad.org/en/web/latest/-/blog/why-small-farms-are-key-to-the-future-of-food-and-how-we-can-support-them
[7] CDB CoP IX, Décision IX/1. https://www.cbd.int/decision/cop/?id=11644
[8] https://www.fao.org/3/I3443E/i3443e.pdf.
[9] https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS
[10] https://www.fao.org/plant-treaty/tools/toolbox-for-sustainable-use/details/en/c/1373893/
[11] https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html
[12] https://www.fao.org/3/ng989en/ng989en.pdf

l'industrie] plus productives et plus nutritives"[13]. De telles déclarations ignorent délibérément les facteurs structurels qui marginalisent les petits producteurs alimentaires, tels que le manque de contrôle sur les terres et l'accaparement des terres, les conflits, l'occupation et la guerre, les catastrophes naturelles causées par le changement climatique, les règles discriminatoires du commerce et du marché ainsi que les régimes draconiens de propriété intellectuelle. En effet, les brevets et les lois sur la protection des variétés végétales (PVV), comme le système de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), sapent les droits collectifs des agriculteurs et des Peuples Indigènes sur leurs semences. Reconnaissant le fait que "*les taux d'adoption de nouvelles variétés de cultures améliorées et, partant, le remplacement des anciennes variétés à faible rendement qui sont sensibles aux stress biotiques et abiotiques et ont de mauvaises qualités nutritionnelles [sic], sont faibles*", la Conférence vise à stimuler cette adoption. Parmi les interventions qui seront nécessaires pour atteindre cet objectif, les documents de la conférence soulignent la facilitation du commerce international des semences, l'harmonisation des cadres juridiques et la promotion de technologies telles que l'édition de gènes, le séquençage génétique, la biologie synthétique, la microbiomique, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle.[14]

Cette lecture déformée va à l'encontre des recommandations des comités techniques de la FAO[15] et du texte du traité.

Il est dans l'intérêt des petits producteurs alimentaires et des Peuples Indigènes que nous dénoncions le pouvoir que l'industrie semencière a à la FAO, dans la mesure où elle veut déterminer l'agenda politique mondial. Il est nécessaire de soutenir et de garantir les droits des agriculteurs. Nous poursuivrons notre combat pour un espace de décision démocratique et équitable sur les questions alimentaires et agricoles.

Nous appelons le Directeur général de la FAO et tous les États membres de la FAO à :

- Veiller à ce que la FAO respecte son mandat d'organisme multilatéral des Nations unies chargé de promouvoir le droit humain à l'alimentation et à la nutrition, et prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'influence indue des entreprises sur son orientation stratégique et son travail ;
- Mettre fin au partenariat avec CropLife et à tous les autres partenariats avec des sociétés et des organisations agroalimentaires, et élaborer une politique efficace en matière de conflits d'intérêts pour sa coopération avec le secteur privé et les institutions philanthropiques dans le cadre d'un processus transparent et participatif ;
- Appliquer de manière cohérente la stratégie de la FAO pour les partenariats avec les organisations de la société civile (OSC), en reconnaissant effectivement les petits producteurs alimentaires comme détenteurs de droits et acteurs principaux de la sécurité alimentaire ;
- Veiller à ce que le nouveau Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui sera examiné lors de la prochaine Conférence de la FAO, soit propice à la réalisation universelle du droit humain à l'alimentation et à la nutrition, tout en garantissant en particulier le respect, la protection et la promotion des droits des petits producteurs alimentaires ;

[13] https://www.fao.org/3/ng989en/ng989en.pdf.
[14] Ibid.
[15] Implementation of the recommendations of the 26th Session of the Committee
https://www.fao.org/3/nd380en/nd380en.pdf

- Intensifier les efforts pour réaliser les droits des paysans et des Peuples Indigènes sur leurs semences et les connaissances, pratiques et innovations qui y sont liées, comme le garantissent le TIRPAA, la CDB, l'UNDRIP et l'UNDROP ;
- Donner la priorité à la transition vers l'agroécologie comme principal moyen d'atteindre les objectifs de la FAO, d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole et de faire face au changement climatique, sur la base des dix éléments de l'agroécologie adoptés par le Conseil de la FAO[16];
- Appliquer de manière cohérente et rigoureuse le principe de précaution dans le contexte des biotechnologies ainsi que d'autres technologies émergentes, et se conformer au droit international dans ce contexte ;
- S'abstenir d'empêcher l'issue des discussions en cours dans divers forums des Nations unies sur la "séquence numérique d'information" (DSI), et défendre les droits des agriculteurs dans ce contexte.

[16] https://www.fao.org/3/ca7173en/ca7173en.pdf